

## Questionnaire à remplir par les organisations autochtones

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a été créée par la résolution 2000/22 du Conseil économique et social. L'Instance permanente a pour mandat de fournir des conseils spécialisés et des recommandations sur les questions autochtones au Conseil et, par l'intermédiaire du Conseil, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies; de faire œuvre de sensibilisation et d'encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies; et d'élaborer et diffuser des informations sur les questions autochtones.

Le rapport de 2016 sur les travaux de la quinzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones comprend un certain nombre de recommandations dans les domaines relevant de son mandat, dont certaines sont adressées aux organisations et institutions autochtones.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/unpfii-sessions-2/unpfii-fifteenth-session.html>.

Le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones invite les organisations et institutions autochtones à remplir le questionnaire ci-joint en mentionnant toute mesure prise ou envisagée concernant les recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les réponses seront rassemblées dans un même rapport en vue de la seizième session de l'Instance permanente, qui se tiendra du 24 avril au 5 mai 2017. Les réponses seront affichées sur le site Web de l'ONU à la page suivante : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples-fr>.

Veillez envoyer avant le **1<sup>er</sup> janvier 2017** votre questionnaire rempli  
à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions  
autochtones

Division des politiques sociales et du développement social

Département des affaires économiques et sociales

Bureau S-2955

United Nations Headquarters

New York USA 10017

Téléphone : 917 367 5100; fax :(917 367 5102

Courriel : indigenou\_un@un.org et masaquiza@un.org

16-20138 (F)

Merci de recycler 

La seizième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du **24 avril au 5 mai 2017**.

### Projet d'ordre du jour

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente :
  - a) Autonomisation des femmes autochtones;
  - b) Jeunes autochtones.
4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Dialogue avec les peuples autochtones.
6. Dialogue avec les États Membres.
7. Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

16-20138 (F)

8. Débat sur le thème « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration ».
9. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
10. Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs autochtones des droits de l'homme.
11. Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones :
  - a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale;
  - b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies;
  - c) Mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies consacré aux peuples autochtones.
12. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
13. Ordre du jour provisoire de la dix-septième session.
14. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session.

### **Questionnaire à remplir par les organisations autochtones**

#### **A. Renseignements d'ordre général et historique de votre organisation/institution**

1. Veuillez indiquer le nom de votre organisation/entité et le lieu où elle est basée. Veuillez également fournir des précisions sur les objectifs et les buts de votre organisation.

Congrès Populaire Coutumier Kanak, Organisation Autochtones Non Gouvernementale.

Nouvelle-Calédonie.

Objectifs :

- a) **Résolution des conflits fonciers** : Auto identification des clans dignitaires terriens traditionnels, cartographies des territoires, terres et tertres traditionnels.

Comme notre culture et de traditions orales, ont rencontre des problèmes fonciers entre clans autochtones, dont certain ce sont vu attribuer des titres fonciers par l'Agence de Développement et d'Aménagement Foncière(ADRAF), alors que traditionnellement ils ne sont pas dignitaires terriens. Pour résorber ce problème nous utilisant comme support des photos aériennes ou l'on définie le territoire d'un clan ainsi que la toponymie des lieux sacrée et tertre des anciens.

- b) **Programme constructif** : Personne représentatifs en tant qu'intermédiaire entre les instances coutumière traditionnel et les institutions autochtone et national.

- c) **Programme d'intelligence économique** : sur la base des ressources naturelles renouvelables.

1 autosuffisances alimentaires, autosuffisances énergétiques.

- d) **Finalité : Souveraineté -Autodétermination interne.**

L'autodétermination interne permet la souveraineté des clans par le biais de leurs hauts dignitaires (grand chef) d'un pays traditionnel (district), sur leur territoire, terres, tertre et ressource. Quel que soit les situations institutionnel de notre pays quel soit sous tutelle colonial française ou en étant un pays indépendant.

2.Quel est le nombre total de peuples autochtones dans votre pays? Veuillez inclure également des sources/références officielles.

<b>Peuples autochtones (nombre total)</b>	104 958 pers
---	--------------

Peuples autochtones (veuillez indiquer les noms des différents groupes)	Pays	<b>Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee)</b> soit 39,1 %
Peuple autochtones Kanak	<i>Nouvelle-Calédonie</i>	

3. Quels peuples et communautés autochtones votre organisation représente-t-elle et/ou avec lesquels travaille-t-elle?

<b>Peuples autochtones (représentés par votre organisation)</b>			
Peuples autochtones	Pays	Région et domaines	Population autochtone représentée au total
Kanak	Nouvelle-Calédonie	Sur terre coutumière – Droits humain	104 958 personnes

4. Votre organisation/institution a-t-elle déjà participé à une session de l'Instance permanente sur les questions autochtones? Dans l'affirmative, veuillez indiquer l(es) année(s).

Non, notre organisation n'a participé à aucune des sessions de l'Instance Permanente

## **B. Recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones**

5. Les travaux de l'Instance permanente ont-ils aidé les peuples autochtones? Veuillez fournir des détails avec des exemples précis.

*À la session de 2017, l'Instance permanente mettra l'accent sur le suivi des recommandations suivantes : a) Autonomisation des femmes autochtones et b) Jeunes autochtones. À cet égard, et en tenant compte du contexte particulier de votre pays :*

6. Veuillez fournir des informations sur les mesures que votre organisation a prises pour renforcer le rôle et les droits des femmes autochtones. Veuillez

également fournir des informations sur les éventuelles mesures prises pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles autochtones, en particulier dans les situations de conflit (par. 57 du rapport de 2016).

Notre organisation dans son programme constructif à inclus la proposition au niveau de notre structure coutumier de créer le conseil des femmes, afin de leur permettre de se réunir de ce concertée sur les problèmes quels rencontre au sein de leurs clan, famille et tribu dans l'atteinte de leurs intégrité physiques et psychologiques. Ont pourrais appeler cet option comme une innovation au sein de notre structure traditionnel patriarcale. Pour leur autonomisation en milieu tribale, elles devront créer des associations ou micro-projets et entreprises, mais surtout qu'elles aient les moyens de formation et d'accompagnement adéquats.

Nous avons aussi pensé dans notre programme constructif, que la femme pourrait au sein des institutions représentatives des structures hiérarchiques coutumières. Prendre le poste de présidente ce qui n'est pas le cas à l'heure actuel au sein du Sénat coutumier et des Bureau des aires coutumière.

Pour conclure, dans notre tradition, la femme et représenté dans la nature, comme étant un cocotier, symbole de fécondité, et quand une femme arrive pour se marier dans un clan elle arrive avec ces connaissance et comme le cocotier qui donne plusieurs noix, elle apporte la vie et du sang nouveau au clan qui va s'agrandir.

7. Veuillez fournir des informations sur les projets ou programmes que votre organisation a entrepris pour soutenir les jeunes autochtones. Veuillez également fournir des informations sur toute mesure prise pour i) prévenir l'automutilation et le suicide et ii) faciliter le transfert intergénérationnel du savoir traditionnel et historiographique parmi les peuples/communautés que vous représentez.

Dans notre projet de Programme constructif nous avons apporté une innovation au sein de notre structure de Conseil des clans, se jouxtera le conseil des jeunes. Les jeunes de par l'aire du temps auront l'esprit aiguisé par leur intellect, ils apporteront des innovations dans plusieurs domaines, pour cela ils auront des taches à responsabilité car ils sont et seront l'avenir.

Les vieux avec leur sagesses ainsi que la connaissance de la tradition et celle de lire dans la nature seront leur guide et soutiens dans les projets pour la communauté qu'ils entreprendront.

Ils pourront aussi par le biais de leur conseil interpellé le conseil des clans et exposé leur contrainte et problèmes qu'ils rencontrent, quel soit d'ordre morale, physique, et si juridique en avisé les instances concerné.

### C. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

*La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée en 2007. Afin d'en marquer le dixième anniversaire et de faire le bilan des progrès réalisés et résultats obtenus, la session de 2017 de l'Instance permanente aura pour thème spécial le « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration ».*

8. Comment la situation des peuples autochtones dans votre pays a-t-elle évolué depuis l'adoption de la Déclaration des Nations Unies en 2007? L'adoption de la Déclaration des Nations Unies a-t-elle produit des changements? Veuillez inscrire les informations dans le tableau ci-dessous :

	<i>Changements positifs</i>	<i>Changements négatifs</i>	<i>Aucun changement</i>	<i>Observations et précisions</i>
<b>Culture</b>	Mise en place du centre culturel Jean-Marie TJIBAOU	Les centres culturel en dehors d'être une vitrine son des gouffres financier que l'Etat administrant réapprovisionne financièrement		
<b>Éducation</b>	Programme d'enseignement des langues dans les écoles publiques et le secondaire.	L'enseignement ne sont pas enseigné dans les écoles publique de l'aire linguistique concerné, et sont aléatoire	aucun	
<b>Environnement</b>	Classement par l'UNESCO au patrimoine mondial d'une partie de notre lagon dans le sud du pays. Réputé un des plus beaux lagons du monde	A 3km de la partie classé par l'UNESCO, VALE une multinational Brésilienne a racheté à bas prix des titres de propriété foncière construit voilà une décennie une usine de transformation du nickel en Ferronickel, en utilisant de l'acide sulfurique pour la séparation des métaux. Dont les résidus son déversé	aucun	

		à l'aide d'un tuyau dans ce même lagon		
<b>Santé</b>	Systeme de soins calqué sur celle de la France, avec une aide médicale pour les plus démunis.	Aucune approche de complémentarité médicinale. Entre la médecine conventionnelle et la médecine traditionnelle, surtout dans le domaine psychiatrique et carcéral. Alors que notre pays à 80% de plante endémique ainsi qu'une pharmacopée ou les clans détiennent le savoir traditionnel par le sacrée et secret.	aucun	
<b>Droits de l'homme</b>		Les Droits de l'homme dans le contexte occidental Français pays administrant est bafoué. Dans le centre pénitencier 99 % des détenues sont des autochtones Kanak avec un taux de surpopulation de 70 % . La tribu de tegon Commune de Kaala-Gomen Province Nord créé en 1953 par l'administration coloniale avec une superficie de 25 hectares pour 200 personnes à l'époque. A l'heure actuelle nous sommes toujours dans 25 h de terre avec la démographie qui a explosé. Et d'autre clans du pays sont dans la même situation .	Aucun changement de la superficie foncière depuis 1953, Les Droits de l'homme sont les Droits de l'homme blanc, les Droits de l'individu.	
<b>Développement socioéconomique</b>	Nickel : 1 usine Valé 1 Usine Glencore 1 Usine Eramet	Fuite des capitaux Corruption. Multiplication des squatte à la périphérie de la capitale.	aucun	Aucun plan d'action pour préparer l'après nickel. Comme nous permettre une certaine autonomie alimentaire avec de

		Pollution atmosphériques et marin. Niveau de vie trop chère.		micro et macro projet en utilisant de nouvelles technologies moins couteuses et non polluantes pour l'énergie et outil de transformation à la valeur rajouté. Dans notre pays les projets touristique sont peu valorisé ont fonction des atouts touristiques et culturel autochtones ne sont pas mise en avant. D'où le départ des autochtones vers la capitale.
<b>Terres, territoires et ressources</b>	Bien que le Sénat coutumier n'a pas commencé son cadastre foncier. Nous nous satisfaisant de notre stratégie de résolution des conflits fonciers par le biais des cartographies.	l'ADRAF agence de développement rurale et d'aménagement foncier créé par l'Etat français en 1978. Avec un programme de redistribution des terres revendiqué aux colons, à réattribuer des terres à des clans non dignitaires terriens, ce qui créer actuellement des conflits en les clans.	Certaine tribu constituer dans des réserves par l'administration coloniale en 1954, garde toujours les mêmes superficies.	Les problèmes des territoires, terres, terres, et ressources ne sont pas encore résolus dans notre pays. Car le premier facteur de soulèvement des autochtones Kanak était avant tout pour la récupération des terres confisqué par l'administration coloniale Française, redistribuer au future propriétaire dans l'ordre de 25 hectares par famille de colons.
	Consultation du Sénat Coutumier	Leader chip du Senat coutumier financé par l'Etat administrant, bien qu'on étant la deuxième institution du territoire après le Congrès. Le Sénat coutumier reste avec un statut consultatif. Est c'est tant mieux ainsi car ils ne sont pas représentatif des clans.	aucun	
<b>Droit et politique</b>	Suite aux transferts de certaine compétence de l'Etat Français au Congrès de la Nouvelle-Calédonie  2018 marques l'aboutissement de	Le grand Problème dans le montage technocratique français dans les dossiers de l'Accord de Matignon en 1989 et l'Accord de Nouméa en 1999. Sous couvert de la	aucun	Depuis plus de 7 ans maintenant se pratique dans notre pays la vente généralisé des armes à feux, avec des facilités pour tout individu de posséder une arme, au point que la nouvelle Calédonie et l'île le plus armé du pacifique

	l'Accord de Nouméa par un référendum ou les autochtones et non autochtones devons se prononcé sur le oui ou non à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie	démocratie électoral un homme une voix. Le chiffres démontre que sur 360 000 personnes toute ethnie confondus nous sommes 40 000 autochtones kanak. Donc ce référendum avec un corps électoral artificiel importé est perdu d'avance pour les autochtones Kanak. Nous allons vers une théorie de KO. Basé sur une politique de négation de la part des politiciens autochtones affilié au FLNKS front de Libération National Kanak Socialiste.		par habitant. Alors que les autochtones se préparent pour le référendum de 2018. Sur le sujet du référendum de 2018 notre organisation préconise quel n'est pas lieu car elle n'a pas lieu d'être. Et que nous nous référant à la résolution 1514 de l'Assemblée Générale de Nations Unies, car notre pays fut inscrit sur la liste des pays à décolonisé en 1986, et si référendum il doit y avoir ce sera celle des autochtones car seul peuples colonisé.
<b>Autre domaine</b>				

9. Avez-vous des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques optimales de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies? Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions.

Nous n'avons aucun exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de la Déclaration, par contre nous avons établi une stratégie internationale en utilisant les mécanismes des Nations Unies pour une bonne mise en œuvre de la DDPA.

Qui consiste à ce que la DDPA soit incluse dans la base d'examen d'un Etat dans au sein de l'EPU Examen Périodique Universel au même titre que la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universel des Droits de l'Homme.

A partir de ce fait juridique les Etats, les multinationales et transnational ne pourrons plus transgresser les Pactes, conventions, traités et déclarations internationaux en vigueur.

Une fois la DDPA incluse, les organisation Autochtone auront la possibilité de faire des articulations juridiques complémentaires par le biais des communications avec le bureau du Rapporteur spécial sur les droits fondamentaux des peuples Autochtones et autre rapporteur spéciaux ou autre organe de traité comme le CERD Comité pour l'élimination du

Racisme. Ce qui donnerait trois ans pour les organisations à préparé et faire les communications, qui seront compilé lors de l'examen de leur Etat respectif 4 ans plus tard au sein de l'EPU.

Lors du 5iem Mécanisme d'Expert sur les droits des peuples autochtones, nous avons donner comme recommandation pour étude et examen par le Conseil des Droits de l'Homme, l'inclusion de la DDPA dans la base d'examen de l'EPU. Ce qui fut adopté dans le point 5 du rapport du MEDPA. Le Conseil des droits de l'Homme n'a nullement fait par d'une suite de cette examen et étude jusqu'à ce jour.

Lors du 9iem MEDPA notre organisation, avait reformulé la même recommandation qui fut adopté par le MEDPA dans son rapport finale et renvoyer pour étude et examen par le Conseil des Droits de l'homme.

**10.** Quels sont les principaux succès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans votre pays et les derniers obstacles à surmonter à cet égard?

Nous n'avons pas de principaux succès dans la mise en œuvre de la DDPA car notre Congrès National de la Nouvelle-Calédonie ne la pas incluse dans la loi du pays ou ne serais que faire des propositions de loi dans le sens d'intégrés dans la loi du pays certain article de la DDPA qui nous donnerait plus de reconnaissance et autonomie. Comme l'article 3, 4, 5 sur l'auto-détermination et 25, 26, 27, 28, 29, 30 sur les territoires, terres, tertres et ressources.

De plus que notre pays et sous administré par la France qui dans sa constitution ne reconnait pas les peuples autochtones mais des communautés regroupé au sein de structures collectives, et invisible comme le prévoit la constitution Française, donc ce chevauchement de droits ainsi que l'inertie des politique autochtones Kanak au sein de cette institution ne permet pas l'instauration de débat avec les différents représentant coutumier les ONG autochtones et les force vives. Ceci afin d'aboutir à des consensus et permettre une bonne mise en pratique de la DDPA.

#### **D. Conférence mondiale sur les peuples autochtones**

*En 2014, à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (A/RES/69/2), les États Membres se sont engagés à prendre un certain nombre de mesures en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration.*

**11.** Votre organisation a-t-elle été impliquée dans des mesures législatives, politiques et/ou administratives prises par le Gouvernement

pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones? Veuillez donner des précisions.

Non nous ne sommes pas consultés, par les institutions nationales. Par contre notre organisation a participé au différent réunion de consultation, avril 2013 Australie au caucus pacifique, juin 2013 Conférence d'Alta, aout 2014 dernière réunion préparatoire à la conférence mondial New-York et le 23 septembre 2014 déclaration au nom du caucus pacifique Thème : Territoire, terre et ressources.

Au niveau national, de février à mai 2015 notre organisation a défendu les droits du clan Bétoé dans la capitale ou des politiques affilier à des partenaires privés voulait construire une polyclinique Privé, sur les terres traditionnelles des Bétoé. Nous avons en premier recours mis en avant dans nos documents administratif envoyer aux différentes institutions nationaux, certains articles spécifique de la DDPA et du Document Finale. Avec un envoie au Bureau de la Rapporteur spécial, mais sans réponse de leur part.

Le 1 mai 2016 sur l'île de Lifou Nouvelle-Calédonie nous avons au nom du clan dignitaire terrien traditionnel le clan WAIXACA bloqué le cortège du Premier ministre Manuel VALLS. Venant inauguré une stèle sur un future site de projet touristique, à cet occasion nous avons remis une lettre ou l'on rappelé les engagements de l'Etat français dans le Document finale et leur vote positive à l'existence de la DDPA, nous avons aussi fait une communication au bureau de Rapporteur spécial mais sans réponse de leur part.

**12.** Des mesures ont-elles été prises ou envisagées en vue d'élaborer une stratégie ou un plan d'action national relatif aux peuples autochtones? Veuillez également fournir des renseignements sur les échanges d'informations et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la mobilisation et l'action pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.

Il y a bien un Sénat coutumier qui existe depuis 2003 avec des Sénateur coutumier et pour chantier, le cadastre foncier et restructuration des chefferies autochtones, qui n'ont d'ailleurs pas entreprit jusqu'à présent.

Officiellement elle se dit la voix des clans autochtones de l'ensemble du pays, alors que ce n'est pas le cas et les clans ne sont pas consultés

concernant leur nomination. L'Etat Français apporte le budget de fonctionnement et salaires des Sénateur, dont l'institution a un statue consultative.

13. L'ONU a récemment élaboré un plan d'action à l'échelle du système pour promouvoir le renforcement de l'appui apporté aux États Membres et aux peuples autochtones en vue de réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (plan d'action à l'échelle du système pour les peuples autochtones). Veuillez donner des renseignements sur la participation de votre organisation ou des peuples qu'elle représente aux projets, activités, dialogues et/ou manifestations de l'ONU destinés à promouvoir dans votre pays les droits des peuples autochtones et à améliorer leurs perspectives.

Participation :

2014 Conférences Mondiales

2016 Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones.

Recommandation/ pour l'inclusion de la DDPA dans la base d'examen d'un Etat.

#### **E. Programme de développement durable à l'horizon 2030**

*Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe le cadre des efforts mondiaux de développement jusqu'en 2030.* L'Instance permanente sur les questions autochtones abordera la question du suivi et de l'examen du Programme 2030. Veuillez fournir des renseignements sur les questions suivantes.

14. Votre gouvernement vous a-t-il consulté au sujet de l'application, de l'examen et du suivi du Programme 2030 au niveau national?

Nous ne sommes pas consultés par notre gouvernement.

15- Quels sont les objectifs du Programme 2030 les plus importants pour votre travail et comment participerez-vous à leur mise en œuvre? Veuillez présenter les programmes, activités ou autres initiatives du Programme 2030 auxquels votre organisation participe aux niveaux communautaire, national, régional ou mondial.

Dans notre pays, il est avant tout important de travaillé sur les résolutions des conflits foncier, dont la plupart de cause émane de la colonisation avec le déplacement de certain clans de leur territoire traditionnel. Pour cela comme nous avons déjà inscrits plus haut notre stratégie se présente ainsi.

1-Résolution des conflits fonciers

2-Programme constructif

3-Souveraineté traditionnel – autodétermination interne-

4-Programme d'intelligence économique.

**16.** Votre organisation est-elle impliquée dans la collecte et la diffusion de données ventilées ou culturellement pertinentes sur les peuples autochtones? Veuillez indiquer si et comment vous œuvrez avec les organismes nationaux de statistique à l'intégration des données dans des rapports officiels en vue de l'examen du Programme 2030.

Non notre organisation n'est pas impliquée officiellement dans cette démarche, à regret pour nous.

Merci